

RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 D 00039
Numéro SIREN : 519 641 880
Nom ou dénomination : SCI CARNEGIE

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2024 sous le numéro de dépôt 2602

SCI CARNEGIE

Société Civile Immobilière
au capital de 2 000 euros
51 Boulevard Henry Vasnier
51100 REIMS
RCS Reims 519 641 880

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 MARS 2024 -----

L'an deux mille vingt quatre,
Le 20 mars à 9 heures,

Les associés de la "**SCI CARNEGIE**", société civile immobilière au capital de 2 000 euros divisé en 200 parts de même valeur chacune, entièrement libérées, dont le siège social est à REIMS (51100) 51 Boulevard Henry Vasnier, se sont rendus au siège social de la société sur convocation régulière faite par la gérance.

SONT PRESENTS :

- Monsieur ORBAN Raphaël
Propriétaire de cent parts, ci 100 parts
- Monsieur VICART Antoine
Propriétaire de cent parts, ci 100 parts

Total des 200 parts composant le capital	200 parts
---	------------------

Les associés présents représentant ensemble 200 parts, l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle est présidée par Monsieur Raphaël ORBAN, gérant associé.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le rapport de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que les documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette précision.

 

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société.
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la dissolution de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés nomme comme liquidateur :

Monsieur ORBAN Raphaël
demeurant 3 Rue du Lac
51390 GUEUX

pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur disposera des pouvoirs qui sont définis à l'article 13-2 des statuts.

Monsieur ORBAN Raphaël a fait connaître qu'il acceptait les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de fixer le siège de la liquidation à REIMS (51100) 51 Boulevard Henry Vasnier, là où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le liquidateur ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

ORBAN Raphaël

Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur

*Bon pour acceptation des
fonctions de liquidateur*



VICART Antoine



